



Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine — 2010 —

SOMMAIRE



PRÉAMBULE	03
ARTICLE 1 : Pourquoi signer la charte de l'agriculture	04
ARTICLE 2 : Les objectifs de la charte de l'agriculture	05
1. Maintenir une activité agricole dynamique	05
2. Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville	07
3. Développer les liens entre ville et campagne	09
4. Favoriser les démarches de développement durable en agriculture	11
ARTICLE 3 : Mise en œuvre de la charte de l'agriculture	14





CHARTRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGGLOMÉRATION BISONTINE

PRÉAMBULE

Le territoire du Grand Besançon s'articule autour d'une ville centre de 120 000 habitants et de 58 communes périphériques de moins de 3 000 habitants. Les espaces boisés et agricoles couvrent respectivement 37% (15 900 ha) et 30% (12 700 ha) de la surface du territoire et s'immiscent très largement jusque dans la ville centre. L'agriculture, activité économique qui génère l'équivalent de 600 emplois à temps plein, marque le paysage et le cadre de vie des villages encore pour la plupart ruraux. L'élevage bovin est l'activité principale, représentée notamment par la filière AOC Comté. La structuration collective, sous forme de coopératives ou de groupes de développement agricole est très développée dans l'agglomération. Enfin, c'est ici qu'est née l'idée d'utiliser le maraîchage en Agriculture Biologique comme support d'insertion, avec la création du premier Jardin de Cocagne.

Mais le territoire évolue, l'urbanisation empiète sur la surface de production et détériore sa fonctionnalité, gênant notamment les déplacements. En 20 ans, ce sont 16% des surfaces agricoles qui ont disparu, principalement au profit de l'habitat et des infrastructures collectives telles que voiries ou zones d'activités. Parallèlement, des activités autrefois bien développées, comme le maraîchage en ceinture urbaine, l'arboriculture en coteaux ou les prés vergers ont peu à peu cédé la place à l'urbanisation et à la friche. Depuis peu, la ville reconsidère l'agriculture et conçoit les zones agricoles comme indispensables à son équilibre : espace de loisirs, production de ressources alimentaires, réservoir écologique, qualité paysagère, épandage de ses déchets organiques... Il devient donc indispensable de tenir compte de cette activité économique essentielle, de veiller aux équilibres d'espaces et de construire ensemble un projet durable pour l'agglomération bisontine.

Depuis cinq ans, quatre structures locales, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, le Centre de Formation Agricole (CFPPA) de Châteaufarine et l'Association de Formation et d'Information Pour le Développement d'initiatives rurales Bourgogne Franche-Comté (AFIP BFC), se sont fédérées autour du projet SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Economiques environnementaux et en termes d'emplois). Grâce à un financement du Fonds Social Européen (Equal), un programme de travail expérimental a été initié : formations pour l'installation agricole ou le salariat dans les métiers de l'agriculture et de la forêt, nouveaux circuits courts de commercialisation, réflexions animées entre élus locaux, habitants, agriculteurs... De nombreux partenaires se sont associés à la démarche, tels le Conseil général du Doubs, la Région Franche-Comté, l'Etat, certaines communes dont la Ville de Besançon et des associations locales. Cette phase d'échanges et de concertation a peu à peu permis de dégager les enjeux et les principaux leviers d'intervention à mobiliser pour l'agriculture périurbaine.

Parallèlement, les élus du SMSCoT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale) ont souhaité qu'un travail spécifique soit mené pour la prise en compte des enjeux agricoles. Les travaux sur les formes urbaines, le diagnostic spatialisé de l'activité agricole, des projets d'aménagement, des enjeux paysagers et naturalistes contribueront à ce projet de développement équilibré de l'agglomération bisontine.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Chambre d'Agriculture du Doubs ont choisi de bénéficier de l'expérience d'autres territoires et d'enrichir l'échange en adhérant en mars 2007 à l'association nationale Terres en Villes.

A ce stade de la démarche, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, l'Établissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLA) de Dannemarie-sur-Crète, l'AFIP Bourgogne Franche-Comté, la Ville de Besançon, le Conseil général du Doubs et la Région Franche-Comté souhaitent s'associer plus durablement et confirmer leur engagement en faveur d'un projet commun d'agriculture périurbaine dynamique, moteur de développement durable du territoire.

ARTICLE 1 : Pourquoi signer la charte de l'agriculture ?

La **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon** aménage des zones d'activités, concourt au développement de l'économie, élabore le Plan Local de l'Habitat. Elle s'attache également à la qualité du cadre de vie, pilote un Plan Climat Energie Territorial, développe des itinéraires pédestres et anime une réflexion paysagère pour la vallée du Doubs... Le projet qu'elle dessine ainsi pour son territoire nécessite des échanges et une collaboration étroite avec les acteurs agricoles.

La **Chambre d'Agriculture du Doubs**, organisme consulaire, représente le monde agricole et rural auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et de tous les partenaires intervenant directement dans la politique agricole ou l'aménagement rural et périurbain. De par son implantation territoriale et son fonctionnement démocratique, elle participe à la gestion de proximité du territoire périurbain : l'urbanisme, la préservation des ressources naturelles, le développement durable et l'équilibre de l'espace agricole, rural et périurbain font partie intégrante de ses missions. De plus, fortement impliquée dans la mise en place d'une agriculture diversifiée et de proximité aux côtés des autres partenaires, elle souhaite formaliser, au travers de cette charte de l'agriculture, ses différentes actions sur l'espace périurbain du Grand Besançon.

Les objectifs généraux de la charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine s'accordent parfaitement avec ceux poursuivis par la **Région Franche-Comté** dans le cadre de ses politiques agricole et d'aménagement du territoire, pour maintenir une agriculture et développer les circuits courts, tout en préservant des espaces ouverts de qualité. Dès lors, la Région Franche-Comté pourra mettre en application les dispositifs élaborés dans le cadre de ses politiques au bénéfice de l'agglomération bisontine, et l'associer aux réflexions menées au niveau régional dans le cadre du réseau rural régional notamment.

Le **Conseil général du Doubs** poursuit de nombreuses missions ayant pour objectif commun d'œuvrer en faveur des solidarités sociales et territoriales sur l'ensemble du département. Il s'engage, au travers du programme « Doubs 2017 », à améliorer durablement le cadre de vie de tous les habitants du Doubs, à accompagner les collectivités locales dans l'aménagement durable des territoires et à participer à la mise en œuvre d'une économie durable. Dans ce but, le Département s'attache à soutenir les projets construits sur le mode de la coopération et du partenariat à des échelles territoriales pertinentes. Par ailleurs, le Conseil général est compétent en matière d'aménagement foncier et de protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Pour ces raisons, il souhaite s'impliquer aux côtés des partenaires signataires de la charte de l'agriculture, pour la mise en œuvre de ses politiques sur l'agglomération bisontine.

La **Ville de Besançon** souhaite trouver un équilibre entre urbanisation, développement économique et maintien des zones naturelles et agricoles. Espaces de conservation de la biodiversité et participant au cadre de vie de la population, les terres agricoles peuvent jouer un rôle économique important dans la cité. Les enjeux de la production en circuits courts de denrées alimentaires et de protection de la ressource en eau sont également primordiaux. C'est pour toutes ces raisons que la Ville souhaite s'engager à travers cette charte, pour le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine.

L'**EPLEA de Besançon**, constitué d'un Centre de Formation Agricole, forestier et paysager et d'un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole, est implanté sur le territoire périurbain du Grand Besançon. Il a pour missions de former les acteurs ruraux de demain qu'ils soient agriculteurs, forestiers, paysagistes, conseillers ou techniciens, mais aussi d'animer et favoriser le développement de son territoire et, enfin, d'expérimenter de nouvelles approches de l'exploitation agricole en intégrant les notions de développement durable, d'agriculture biologique, d'agriculture périurbaine, de circuits courts... L'EPLEA de Besançon s'engage, à travers cette charte de l'agriculture, à remplir pleinement ses différentes missions sur l'espace périurbain du Grand Besançon.

L'**AFIP Bourgogne Franche-Comté** intervient à la croisée des milieux agricole, rural voire urbain. Ses champs d'action (formation, création d'activité, accompagnement des acteurs pour le développement durable des territoires...) recourent l'ensemble des enjeux liés au maintien et au développement d'une agriculture périurbaine, dont les objectifs sont à définir collectivement avec tous les acteurs concernés, et à adapter au fil du temps. En signant cette charte de l'agriculture, l'AFIP BFC s'engage à promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs du territoire pour la réalisation de ces processus d'évolution. Le projet associatif de l'AFIP est centré sur l'animation des territoires et l'accompagnement des démarches de développement dans une perspective de décloisonnement des acteurs (publics et privés). L'AFIP BFC n'a ainsi pas vocation à être financeur. Elle peut, en revanche, contribuer à mobiliser des financements pour conduire des projets de développement de l'agriculture périurbaine.



Besançon
Vallières

ARTICLE 2 : Les objectifs de la charte de l'agriculture

La charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- Maintenir une activité agricole dynamique,
- Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville,
- Développer les liens entre ville et campagne,
- Favoriser les démarches de développement durable en agriculture.



Pouilley-les-Vignes

1. Maintenir une activité agricole dynamique

Sur le territoire de l'agglomération, la Surface Agricole Utile a diminué de 16% entre 1979 et 2000 au profit des zones urbanisées et, dans une moindre mesure, de la forêt. Cela a contribué à déstabiliser et faire disparaître de nombreuses exploitations situées en proximité immédiate de la ville ou dans des secteurs déjà fragiles de par leur situation géographique : activités maraîchères, vallée du Doubs...

Actuellement, le développement important des villages de l'agglomération (habitat, nouvelles zones d'activités...) touche des zones d'activités agricoles dynamiques telles que le plateau ou le croissant de l'ouest bisontin. Il devient donc impératif de concilier au mieux développement urbain et activité agricole sur ces zones.

1.1 Utiliser les outils de la planification urbaine pour préserver les activités agricoles

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux, définira les orientations spatiales d'évolution du territoire. Il oriente les aménagements à venir : localisation, nature, importance. Il est donc essentiel d'utiliser cet outil pour préserver du foncier et limiter l'impact des aménagements sur les activités agricoles. Les PLU ont un impact déterminant sur les exploitations agricoles en définissant précisément l'orientation des sols à la parcelle.

L'engagement des signataires :

- Le **Grand Besançon** s'engage, en tant que membre du SMSCoT, à veiller à ce que la profession agricole soit associée à toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du SCoT. Il apportera également son concours technique lors de toutes ces phases pour une prise en compte des enjeux de maintien d'une activité agricole dynamique et diversifiée sur le territoire du SCoT.
- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** s'engage à participer par le biais de ses élus et de ses services à la réflexion sur la mise en place du SCoT. Dans le prolongement du diagnostic agricole réalisé et dans le cadre des différents groupes de travail, elle apportera son concours à la définition d'objectifs de préservation de l'espace agricole et à la définition d'une stratégie de consommation économe de l'espace naturel et agricole. Elle participera également, grâce à ses bases de données, au suivi des indicateurs de réalisation du SCoT.
- La **Ville de Besançon** s'est engagée et s'engage, au travers de son PLU, à garantir le maintien des terres agricoles par leur classement et à préserver leur fonctionnalité. Elle s'engage à veiller à la prise en compte des enjeux de maintien d'une activité agricole dynamique et diversifiée sur son territoire, notamment par la mise en place d'outils réglementaires comme les ZAP (Zones Agricoles Protégées).

1.2 Assurer la transparence et l'information réciproque sur les projets agricoles et des collectivités pour anticiper et rationaliser l'organisation foncière

Fontain RD 104

Les projets des exploitants agricoles (successions d'exploitations, projets d'extension ou échanges de terrains) nécessitent une visibilité à moyen terme sur les aménagements urbains. Parallèlement, une connaissance de l'organisation parcellaire des diverses exploitations d'un secteur peut permettre des regroupements, des échanges pour une meilleure fonctionnalité des exploitations ou leur prise en compte dans les divers projets d'aménagement. Collectivités et monde agricole doivent travailler ensemble afin d'anticiper les aménagements et réduire au mieux l'impact sur les entreprises agricoles.



L'engagement des signataires :

■ Le Grand Besançon s'engage à :

- communiquer régulièrement et le plus précisément possible auprès de la Chambre d'Agriculture du Doubs sur ses propres projets d'aménagement,
- constituer un stock de foncier agricole pour la création d'activités agricoles diversifiées et la compensation d'emprises lors des projets d'aménagement,
- identifier l'ensemble des projets d'aménagement urbains et leurs échéances sur les secteurs de l'agglomération où l'agriculture pourrait être fragilisée par l'urbanisation.

■ La Chambre d'Agriculture du Doubs s'engage à mettre en place un suivi des projets agricoles et de l'évolution des structures des exploitations sur le territoire du Grand Besançon, notamment dans le cadre de ses missions relatives à l'installation et à la transmission (ODASEA). De plus, elle apportera son concours notamment par le biais des diagnostics de territoires déjà réalisés ou à venir (Besançon Sud, Gare TGV...) à des opérations visant à la réorganisation du foncier permettant une adéquation entre projets agricoles et projets des collectivités. Enfin, elle mettra en œuvre son expertise en matière agricole aux côtés des collectivités en vue de la réalisation de toutes les démarches de stockage de foncier pertinentes permettant la poursuite de l'activité agricole et/ou l'installation et la réalisation des projets des collectivités.

■ Le Conseil général du Doubs s'engage à :

- relayer les informations foncières dont il dispose grâce à la mise en œuvre de la convention de gestion concertée du foncier signée avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), la Chambre d'Agriculture du Doubs, l'Agence foncière du Doubs et l'Établissement public foncier (EPF),
- encourager l'économie d'espace, au travers de la charte pour une gestion économe de l'espace, par la mise en place d'outils incitatifs,
- mettre en œuvre l'outil d'aménagement foncier pour valoriser l'activité agricole là où elle se trouve fragilisée, tout en contribuant à l'amélioration globale du cadre de vie et en préservant les ressources naturelles.

■ La Ville de Besançon s'engage à :

- mener ses projets d'aménagement en concertation avec la profession agricole, et à favoriser la consolidation des activités agricoles en place,
- constituer, en fonction des opportunités qui se présenteront, une réserve foncière, en lien avec la SAFER, à l'intérieur du bassin d'alimentation de la source d'Arcier ou à sa périphérie immédiate pour faciliter la conversion ou l'installation d'exploitations agricoles en Agriculture Biologique.

2. Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville

L'agriculture de l'agglomération bisontine est spécialisée puisqu'elle compte 56% des exploitations en élevage bovin. Pourtant, la proximité urbaine offre des opportunités de développement à des activités que nous appelons « diversifiées ».

En effet, avec le développement récent des circuits courts de commercialisation, les productions de légumes, fruits et divers produits agricoles transformés (fromages et autres produits laitiers, charcuterie...) s'avèrent bien insuffisantes pour répondre à la demande.

Parallèlement, d'autres activités (principales ou secondaires sur l'exploitation) répondant aux demandes et aux contraintes de la ville ont l'opportunité de se développer : compostage, exploitation du bois-énergie...

Plusieurs communes s'inquiètent également de l'enrichissement des espaces et de la disparition des activités agricoles du village. Les travaux récents menés pour la protection des collines de la vallée du Doubs montrent également qu'une part importante de la qualité paysagère des lieux tient au maintien ou au redéveloppement d'activités de pâturage ou de cultures fruitières sur les coteaux.



2.1 Construire des projets agricoles diversifiés répondant aux enjeux de développement du maraîchage comme de gestion d'espaces d'intérêt naturel et paysager

L'agriculture joue un rôle essentiel dans la qualité paysagère et des espaces naturels de l'agglomération. Certaines zones, situées dans la vallée du Doubs notamment, ne sont plus valorisées au mieux par l'agriculture. Les propriétaires espèrent voir les terrains classés constructibles, le parcellaire est très morcelé, les surfaces peu importantes... Une démarche est à engager sur ces sites pour leur reconstruire un devenir agricole et permettre l'installation diversifiée sur de petites surfaces, notamment en maraîchage. Ces projets s'appuient sur le développement d'une agriculture professionnelle diversifiée, mais peuvent également avoir recours à des formes d'agriculture non professionnelle, à des activités d'insertion ou même à des projets associatifs.

L'engagement des signataires :

■ Le Grand Besançon s'engage à :

- étudier la faisabilité d'une pépinière et zone d'activités maraîchères en Agriculture Biologique,
- initier et animer des réflexions avec les communes, exploitants et propriétaires pour créer des activités agricoles diversifiées, mais aussi favoriser l'émergence de projets locaux.

■ La Chambre d'Agriculture du Doubs mettra en œuvre ses compétences en matière foncière et de diversification pour appuyer les différents projets des collectivités. Elle s'engage notamment à participer à la mise en place d'une zone d'activités maraîchères et aux projets communaux de création d'activités agricoles permettant la création d'emplois, le maintien des paysages et la gestion de la biodiversité.

■ La Région Franche-Comté s'engage à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs hors cadre familial en finançant les investissements de diversification ou en Agriculture Biologique (dont maraîchage, création de points de vente à la ferme...) avec l'appui du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

■ Le Conseil général du Doubs s'engage à :

- étudier, lorsque cela s'avérera nécessaire, la possibilité de mise en place de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains,
- étudier la valorisation et la gestion des terrains dont il est propriétaire dans la boucle d'Avanne, dans un but de préservation des espaces agricoles et des milieux naturels, et d'ouverture au public,
- mettre en œuvre sa compétence d'aménagement foncier pour faciliter les échanges amiables de foncier dans un but de réorganisation des parcellaires morcelés (procédure d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux).

■ L'EPLA de Besançon s'engage sur son exploitation agricole, en tant que lieu d'expérimentation pour une agriculture périurbaine dynamique et viable à :

- diversifier ses productions,
- innover dans ses pratiques,
- développer la vente directe et la commercialisation par les circuits courts,
- promouvoir la transformation des produits agricoles à la ferme grâce à son laboratoire moderne et performant situé à Besançon.

2.2 Accompagner et former les porteurs de projets d'activités agricoles diversifiées

Les personnes ayant une idée plus ou moins définie d'installation agricole diversifiée rencontrent de nombreuses difficultés pour la concrétiser : identifier les interlocuteurs, se former, faire un stage en entreprise, trouver du foncier, construire son projet économique sans référence locale... Ces projets spécifiques, souvent considérés comme atypiques, nécessitent un accompagnement particulier, bien en amont de la réalisation et jusqu'à la construction de partenariats et systèmes de commercialisation locaux.



Mazerolles-le-Salin

L'engagement des signataires :

- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** s'engage à poursuivre le travail d'appui aux porteurs de projets mis en place dans le cadre du programme SAUGE. Les projets individuels ou collectifs seront traités par le point d'accueil identifié à la Chambre d'Agriculture. L'ensemble des compétences disponibles à la Chambre d'Agriculture en matière de foncier, d'installation, d'aspects juridiques et technico-économiques ou de diversification pourra être mobilisé. De plus, le travail partenarial et de suivi sera poursuivi avec les autres partenaires de cette action.
- La **Région Franche-Comté** s'engage à accompagner les porteurs de projets dans leur démarche d'installation en leur permettant de recourir aux services du Point info installation du Doubs.
- Le **Conseil général du Doubs** s'engage à :
 - soutenir financièrement l'installation de jeunes agriculteurs en zone basse dans le cadre de son programme « installation des jeunes agriculteurs en zone basse »,
 - accompagner les agriculteurs souhaitant diversifier leur production, par un soutien apporté aux projets individuels et/ou collectifs relevant de divers secteurs (aviculture, pisciculture, héliculture, transformation de produits laitiers, transformation à la ferme, agritourisme...) qui constituent de nouvelles sources de valeur ajoutée dans le cadre de filières courtes (vente directe).
- La **Ville de Besançon** s'engage à favoriser l'émergence de projets agricoles en diversification sur son territoire (vergers, vignes, maraîchage, horticulture, pâturages...)
- L'**EPLA de Besançon** s'engage à former les porteurs de projets innovants dans le cadre de sa mission de formation : formation initiale et continue ou stages courts...
- L'**AFIP Bourgogne Franche-Comté** s'engage à accompagner les porteurs de projets agricoles au stade de l'idée dans la maturation de leur projet et son inscription territoriale, en complémentarité des dispositifs co-existants.

3. Développer les liens entre ville et campagne

Le propre de l'agriculture périurbaine est de partager l'espace avec la ville. Cette proximité géographique induit des contraintes pour l'activité agricole mais également un certain nombre d'atouts et de complémentarités : diversité des contacts sociaux, débouchés commerciaux possibles, activités complémentaires à développer...

3.1 Favoriser les circuits courts et de proximité

La production agricole est en majorité valorisée par des filières longues, pour une commercialisation nationale ou internationale. Pourtant, des consommateurs toujours plus nombreux souhaitent connaître l'origine de leur alimentation, son mode de production, échanger avec l'agriculteur ou le transformateur. Ces circuits courts s'accompagnent également d'un rapprochement géographique entre lieu de production et de consommation permettant de limiter les distances de transport des marchandises.



Marché de Pugey

L'engagement des signataires :

■ Le Grand Besançon s'engage à :

- mener diverses actions de promotion des circuits courts : édition de dépliants, affiches et autres supports de communication,
- repérer, susciter et accompagner des initiatives de nouveaux circuits courts et de proximité : création de systèmes de paniers, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), marchés, projets en restauration collective...
- initier une réflexion sur l'accès de publics diversifiés (lieux d'habitation, bénéficiaires de dispositifs sociaux...) aux produits locaux en circuits courts.

■ La Chambre d'Agriculture du Doubs s'engage à participer aux côtés des autres partenaires à la mise en place d'une agriculture de proximité. Par le biais de ses services et le soutien de ses élus, elle accompagnera tous les projets en cours ou à venir sur le territoire de l'agglomération : marchés de producteurs, AMAP, restauration collective, systèmes de paniers fermiers, points de vente.

■ La Région Franche-Comté participera au développement des circuits agricoles courts dans l'objectif de doubler le volume de production régionale apporté à la restauration collective sur la période 2009-2011. Ont été recensés comme sites pilotes pour l'évaluation de cette mesure :

- la cuisine centrale de Besançon,
- la Polyclinique de Franche-Comté,
- le Lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète.

La Région s'engage à participer à la promotion de l'agriculture périurbaine et à faciliter la mise en relation entre producteurs, transformateurs et consommateurs locaux par la diffusion de l'annuaire du Plan National Nutrition Santé.

■ Le Conseil général du Doubs s'engage à favoriser les circuits alimentaires courts et/ou de proximité dans l'approvisionnement de la restauration collective dont il a la responsabilité (collèges, centre départemental de l'enfance).

■ La Ville de Besançon s'engage à :

- poursuivre sa politique d'introduction de produits bio et issus de circuits courts dans la restauration scolaire collective et les foyers logement,
- soutenir le développement d'initiatives locales au travers des jardins collectifs, familiaux, partagés,
- favoriser l'accessibilité de produits locaux à des publics diversifiés en lien avec l'économie sociale et solidaire du territoire.

■ L'EPLA de Besançon s'engage à diffuser les résultats de ses expériences en matière d'innovation et de vente en circuits courts et à participer à la promotion de l'agriculture périurbaine auprès du grand public grâce à des travaux d'étude et à la réalisation de documents d'information.

■ L'AFIP Bourgogne Franche-Comté a pour vocation de favoriser la diffusion de l'information concernant les circuits courts auprès de tous les consommateurs. Elle s'engage donc à étudier les possibilités d'élargir l'accès aux circuits courts alimentaires à toutes les populations du territoire, quelles que soient les catégories d'âge, les classes sociales, les différences culturelles... Elle s'engage à promouvoir et accompagner la mise en place de circuits courts innovants (AMAP, travail avec des publics défavorisés...).

3.2 Développer les occasions de rencontre entre agriculteurs, élus et habitants

Citadins et agriculteurs partagent un même territoire, ses routes, ses chemins, ses paysages... Pourtant, ils se connaissent mal et ne comprennent pas toujours les logiques d'exploitation ou d'aménagement. Organiser la rencontre entre élus, habitants et agriculteurs est essentiel pour une meilleure prise en compte des exploitations dans les aménagements, l'émergence de projets locaux ou simplement une meilleure compréhension réciproque.

L'engagement des signataires :

- Le **Grand Besançon** s'engage à initier et participer à des animations permettant le contact et l'échange entre ces différents publics : visites de fermes, animations, débats...
- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** s'engage à participer à tous les projets permettant de mettre en lien les agriculteurs, les ruraux et les citadins. Elle mobilisera ses compétences et ses moyens techniques pour initier, animer et participer à des projets tels que des visites de fermes, des manifestations festives autour de l'agriculture ou tout projet innovant en matière de communication...
- Le **Conseil général du Doubs** s'engage à soutenir l'organisation de manifestations agricoles destinées à promouvoir le métier d'agriculteur auprès du grand public, des urbains et périurbains.
- La **Ville de Besançon** s'engage à initier et participer à des animations favorisant la rencontre entre ces différents publics : animations, marchés, débats...
- L'**EPLEA de Besançon** s'engage à organiser des échanges entre ruraux et citadins grâce à des manifestations (comice, exposition de plantes, ouverture de l'exploitation de l'EPLEA à des visites...)
- L'**AFIP Bourgogne Franche-Comté** s'engage à favoriser l'interconnaissance et le dialogue entre tous les acteurs du territoire par des actions de formation, d'information (soirée débats) ou de concertation.



4. Favoriser les démarches de développement durable en agriculture

L'agriculture doit travailler pour s'inscrire durablement dans un environnement économique, naturel et humain. En France, l'agriculture est responsable d'environ 19% des émissions de gaz à effet de serre contre 5% environ sur le territoire de l'agglomération, plus urbain et boisé que la moyenne nationale. D'autre part, les teneurs des eaux de captage en azote et en pesticides génèrent des coûts importants de traitement pour les collectivités. Enfin, les espaces agricoles constituent un élément essentiel de la trame verte et bleue du territoire. L'agriculture doit donc favoriser les pratiques respectueuses des hommes et de la nature, tout en permettant aux agriculteurs de vivre de leur activité, mais aussi de dynamiser leur territoire. Les démarches participatives et les dynamiques de groupe permettront d'accompagner ces évolutions.

4.1 Développer l'Agriculture Biologique

3 des 155 exploitations professionnelles de l'agglomération sont certifiées Agriculture Biologique, ce qui représente à peine plus d'1% de la surface agricole utile du territoire. Les objectifs nationaux sont de 6% de la Surface Agricole Utile en 2012 et 20% en 2020.

Montfaucon



L'engagement des signataires :

- Le **Grand Besançon** s'engage à étudier les leviers de développement de l'Agriculture Biologique sur son territoire ainsi qu'à mener des actions de communication et de sensibilisation pour la conversion d'exploitations.
- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** mène depuis de nombreuses années des actions en matière de promotion et de développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire départemental. Elle dispose donc de moyens humains compétents et de références locales sur ce mode de production. Elle s'engage, sur le territoire de l'agglomération de Besançon, à intensifier ses actions de sensibilisation et de formation (en partenariat avec les autres intervenants) : elle mènera notamment un travail de contact et de diagnostic individuel permettant d'augmenter significativement la part de l'Agriculture Biologique sur le territoire.
- La **Région Franche-Comté** s'engage à financer les projets d'installation en agriculture biologique sur l'agglomération en participant aux coûts d'investissements des projets avec l'appui des crédits FEADER (plafond 15 000 €/projet). Les installations en agriculture biologique dans le cadre familial seront également soutenues.
- La **Ville de Besançon** s'engage à poursuivre le plan d'action de lutte contre les phytosanitaires engagé sur le bassin versant de la source d'Arcier : conversion d'exploitations agricoles à l'agriculture biologique et introduction d'une part plus importante de produits bio approvisionnés en circuits courts dans la restauration scolaire de la Ville de Besançon.
- L'**EPLA de Besançon** s'engage à :
 - faire connaître les pratiques de l'agriculture biologique dans l'ensemble de ses enseignements au CFA/CFPPA de Chateaufarine et au Lycée de Dannemarie-sur-Crète par des modules sur l'innovation en agriculture, des visites et lors de journées thématiques,
 - comparer les pratiques en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle dans plusieurs ateliers de l'exploitation agricole (notamment en héliculture depuis 2009),
 - faire la promotion des produits de l'agriculture biologique dans les restaurants de l'EPL.

4.2 Inciter à des pratiques agricoles durables notamment pour la qualité de l'eau, des milieux naturels et du paysage

Torpes

Les pratiques agricoles professionnelles et celles des jardiniers amateurs ou communaux ont un impact important sur les milieux naturels : ils peuvent les dégrader (excès d'azote, de pesticides, drainage...), ou à l'inverse avoir un effet très bénéfique sur la biodiversité (maintien d'espaces ouverts, diversité des milieux cultivés, entretien de haies...). En effet, le maintien d'espaces agricoles contribue à établir des continuités écologiques sur le territoire et répond aux enjeux de maintien d'une trame verte. Enfin, la qualité de l'eau, notamment en milieu karstique, dépend de l'ensemble des pratiques des habitants et des activités situées sur les bassins versants.

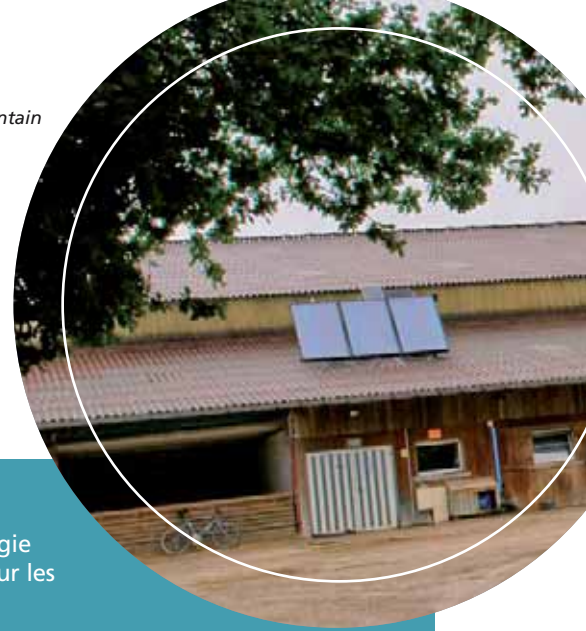


L'engagement des signataires :

- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** s'engage dans le cadre de ses missions de sensibilisation, formation et information à promouvoir des pratiques durables permettant de limiter l'utilisation des intrants notamment phytosanitaires. En plus de ses actions conduites dans le cadre du suivi du bassin versant des sources d'Arcier, elle travaillera à la promotion d'une agriculture à Haute Valeur Environnementale (H.V.E).
- Le **Conseil général du Doubs** s'engage à :
 - soutenir les projets agricoles favorisant la préservation des ressources en eau, au travers du Plan végétal pour l'environnement (PVE) et aux côtés de l'Union européenne, de l'Agence de l'eau et en alternance avec l'Etat, au niveau des zones considérées comme prioritaires en matière de pollution par les pesticides,
 - soutenir les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de travaux destinés à mettre en conformité le stockage des effluents d'élevage, dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE),
 - accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des pratiques d'épandage,
 - soutenir les exploitants agricoles en faveur de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles au titre du PMBE.
- La **Ville de Besançon** s'engage dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau, des milieux naturels et des paysages tant au travers de ses activités en propre qu'au travers d'actions menées ou à mener sur son territoire.
- L'**EPLEA de Besançon** s'engage à réaliser, dans le cadre de ses missions de formation et de développement, des diagnostics de durabilité sur des exploitations du Grand Besançon et à expérimenter sur sa propre exploitation une agriculture durable, autonome et économe (Agriculture Biologique, agriculture intégrée...).

4.3 Soutenir des initiatives innovantes pour l'efficacité, l'autonomie énergétique et la production d'énergies renouvelables

Autonomie énergétique des exploitations, production et vente d'énergie renouvelable, optimisation énergétique de procédés de transformation sont autant d'initiatives à valoriser, d'expériences à tester.



L'engagement des signataires :

- Le **Grand Besançon** s'engage, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, à initier une réflexion avec les agriculteurs de son territoire sur les pistes d'actions à tester et développer sur ces thèmes.
- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** s'engage à participer à la réflexion sur les actions en direction de l'agriculture pouvant être développées en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables. Par le biais de sa mission Energies Renouvelables, elle suivra les projets agricoles où impliquant l'agriculture ayant pour cadre le territoire du Grand Besançon (photovoltaïques, méthanisation, taillis à courte rotation...).
- Le **Conseil général du Doubs** s'engage à encourager des initiatives innovantes pour l'efficacité, l'autonomie énergétique et la production d'énergies renouvelables, dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE).
- La **Ville de Besançon** s'engage à participer à la réflexion permettant l'émergence d'initiatives en matière d'efficacité, d'autonomie et de production d'énergies renouvelables.
- L'**EPLA de Besançon** s'engage à réaliser, dans le cadre de ses missions de formation et de développement, des bilans énergétiques (Méthode Planète) sur des exploitations du Grand Besançon, à expérimenter sur sa propre exploitation des initiatives innovantes en matière d'économie d'énergies et de production d'énergies renouvelables (conduite économique, panneaux photovoltaïques, séchage en grange solaire, éolien...).

4.4 Valoriser en agriculture les matières organiques et minérales

Les activités humaines génèrent de nombreux déchets organiques : boues de station d'épuration, déchets alimentaires, cendres... En zone urbaine et périurbaine, cette production est considérable. Les partenariats avec le monde agricole sont l'une des solutions à développer pour recycler et valoriser dans de bonnes conditions la part la plus importante possible de ces matières organiques et minérales.

L'engagement des signataires :

- La **Chambre d'Agriculture du Doubs** participera, dans le cadre de ses missions de suivi agronomique et de suivi des épandages, au recyclage en agriculture des matières organiques non agricoles, produites sur le territoire de l'agglomération bisontine. Elle apportera son expertise aux différents projets en cours ou à venir: boues de station d'épuration, cendres de chaufferie, co-compostage de déchets verts...
- La **Ville de Besançon** s'engage dans le cadre d'un partenariat à recycler les matières organiques et minérales en agriculture en garantissant une valorisation agronomique de qualité (épandage des boues de station d'épuration, de cendres issues des chaufferies...).
- L'**EPLA de Besançon**, s'engage à :
 - valoriser dans son exploitation des déchets verts issus de l'agglomération en co-compostage avec le fumier de l'exploitation,
 - à développer les intercultures pour la production de matière organique végétale (engrais verts) et éviter les sols nus l'hiver,
 - expérimenter le compostage des déchets de cuisine issus de la restauration scolaire (préparation des repas et déchets organiques).
 Il intègre déjà les boues d'épuration de la station du village de Dannemarie-sur-Crète et limite l'usage de fertilisation minérale chimique.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre de la charte de l'agriculture

1. Signataires et partenaires associés

La charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine est signée et portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre d'Agriculture du Doubs, l'AFIP Bourgogne Franche-Comté, l'EPLA de Dannemarie-sur-Crète, la Ville de Besançon, le Conseil général du Doubs et la Région Franche-Comté.

Divers acteurs locaux seront également associés à la démarche et participeront à certaines des actions mises en œuvre.

2. Animation

Le comité de pilotage du projet SAUGE (Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Économiques, environnementaux et en termes d'emploi) est chargé de l'animation de la présente charte. Il est composé des représentants de chacun des organismes et collectivités signataires, ainsi que des techniciens en charge du dossier. Il est animé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et se réunira tous les deux à trois mois. Le comité de pilotage définira le programme d'actions, les modalités de partenariat et pilotera l'évaluation de la charte. Il décidera également des actions de communication et de concertation à mener.

Le groupe technique est composé des techniciens en charge du dossier dans les divers organismes et collectivités signataires et animé par le Grand Besançon. Il élaborera les propositions de programme d'actions, de démarche d'évaluation et sera chargé de leur mise en œuvre.

3. Programme d'actions et financement

Le programme d'actions sera établi pour une durée de trois ans et précisé annuellement. Le financement et la mise en œuvre des actions seront assurés par les signataires. Des cofinancements européens, nationaux ou locaux pourront être mobilisés sur certaines des actions menées.

4. Évaluation

La charte et son programme d'actions feront l'objet d'une démarche d'évaluation. Les membres du comité de pilotage définiront pour cela une grille d'évaluation et les objectifs correspondants. Charte et programme d'actions seront ainsi évalués tous les trois ans et feront l'objet de bilans intermédiaires annuels.

5. Avenants

Le comité de pilotage pourra à tout moment décider d'établir un avenant à la charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine.



Pouilley-les-Vignes

Fait à Dannemarie-sur-Crète,
Le 16 octobre 2010

Jean-Louis Fousseret
Président du Grand Besançon
Maire de Besançon



Daniel Prieur
Président de la Chambre d'Agriculture
du Doubs



Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région Franche-Comté



Claude Jeannerot
Président du Conseil général du Doubs
Sénateur du Doubs



Françoise Presse
Adjointe aux espaces naturels,
espaces verts, biodiversité,
prévention des risques urbains,
parc botanique



Michel Delacroix
Président de l'EPLEA de Besançon



Jean-François Dugourd
Administrateur de l'AFIP
Bourgogne Franche-Comté



